

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 05 avril 2023

Date d'affichage : 05 avril 2023

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

L'an deux mille vingt- trois et le treize avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de mars, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames REYNAUD - DUMONTIER- DOMEIZEL – GARCIN- KURKDJIAN - REVERSAT – PIGASSOU– BERNAYS - LUCCHINI – RICCI - LAFOND Martine

Messieurs GUISS-SPENGLER - AUBOIS – GAGGIOLI –GARCIA - BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – GROUILLER- SEGURRA – MOUREN –OLIVE - VIAL – BRETTE

Etaient excusés : MM. RASTELLO (pouvoir à M. GUISS-SPENGLER) - BRETTE (pouvoir à M. VIAL) -Mme COUTON (pouvoir à Mme REYNAUD)

Etaient absents : néant

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

OBJET DE LA DELIBERATION N° 043-23

Concours et participations 2023 – Budget principal

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GAGGIOLI présentant le projet de budget en fonctionnement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le montant des concours divers et participations attribués en section de fonctionnement pour l'année 2023 comme suit,

Dit que ces montants seront mandatés sur les articles 6281, 65568 et 62878 chapitre 011 et chapitre 65 du budget primitif de 2022 :

ASSOCIATION - ORGANISME	VALIDATION 2023
Association des Maires de Vaucluse	1 053,98
Association des petites villes de France	521,89
CCFF (Comités communaux feux forêts)	500,00
Syndicat mixte forestier	1 438,00
COMPTE 6281	3 513,87
SOLIHA 84 (Habitat-Développement)	2 500,00
P.N.R.L. Fonctionnement	15 000,00 €
PNRL – Conseil architectural	4 500,00
CAUE 84	1 079,00
ADIL 84	670,80
COMPTE 65568	23 749,80 €
Syndicat mixte forestier part piste	2 172,60
COMPTE 62878	2 172,60
OGEC NOTRE DAME	-
Entrées piscine pertuis	5 000,00
Participation dép fct écoles Pertuis	500,00
COMPTE 6558	5 500,00

Ainsi fait et délibéré à LA TOUR D'AIGUES, les jour, mois et an susdits.

François-Xavier GUIB-SPENGLER, Maire

Eric SEGURRA, Secrétaire de séance



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois